



Fongecif et date de démission

Par **MickyMcfly**, le **29/04/2019** à **21:51**

Bonjour,

En CDI, je suis actuellement en CIF jusqu'au 4 juin 2019 inclus. Dans le cadre d'une démission, est-ce possible de donner en mains propre ma lettre le samedi 4 mai pour ainsi avoir ma période de préavis durant mon dernier mois de formation?

Quel est le risque par rapport à l'organisme du fongecif de ne plus être sous contrat pendant 1 jour?

Merci d'avance.

[POSEZ VOTRE QUESTION RÉPONDRE](#)